



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/190

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANNEY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECH.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

Objet : Dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un camion benne pour la direction des services techniques. Etat – Dotation Equipement Territoires Ruraux 2022 (DETR) - Priorité n°2 - Conseil Départemental Ariège - Fonds Départemental d'Action Locale 2022 (FDAL).

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la ville de Lavelanet est dotée d'un service voirie, d'un service espace vert, rattachés à la direction des services techniques. A ce titre, ces services assurent, entre autre, le transport de marchandises, de déchets, d'équipements techniques etc... Pour ce faire, la direction des services techniques dispose de matériels roulants. Ainsi, dans le cadre du renouvellement de son parc automobile de véhicules, il y a lieu d'acquérir un camion benne neuf afin de poursuivre ses missions de service public.

Le coût d'acquisition de ce type de matériel roulant s'élève à 28 872,93 € HT. Sur la base de cet estimatif, la commune de Lavelanet sollicite auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 une subvention de 8 662 €, ce qui représenterait près de 30% d'aide. Puis, la collectivité sollicite également le Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL 2022 pour une subvention à hauteur de 10 000 €. L'autofinancement restant à la charge de la Commune s'élève par conséquent à 10 210,93 €, soit 35%. Le plan de financement est donc le suivant :

Acquisition d'un camion benne	Montant HT	%
Subvention d'Etat - DETR 2022	8 662,00	30,00
Subvention Département de l'Ariège – FDAL 2022	10.000,00	35,00
Autofinancement	10 210,93	35,00
Coût Total HT	28 872.93	100,00

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés **(28 voix POUR)**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée,
- **SOLLICITE** une subvention de 8662 € auprès de la Préfecture de l'Ariège au titre de la DETR 2022 pour l'acquisition d'un matériel de voirie,
- **SOLLICITE** une subvention de 10 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL 2022 pour l'acquisition d'un camion benne,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ